

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2032

29 septembre 2010

SOMMAIRE

7Camicie	97534	Koch KIG Luxembourg S.à r.l.	97521
Altor Valot Holding S.à r.l.	97526	Koch Minerals Luxembourg S.à r.l.	97521
Aveleos S.A.	97511	Koch Resources Luxembourg S.à r.l.	97521
Bell Trask S.A.	97514	Kremer & Associés S.à r.l.	97522
Champigny s.c.i.	97528	La Bargemone Property S.A.	97519
Gallia Finance S.A.	97527	Latinamerica Sports S.A.	97528
GSIP I Mezzanine Global and International S.à r.l.	97531	Les Fleurs des Quatre Saisons S.à r.l.	97510
Helios Invest 2013 S.A.	97490	Librairie Clair Chêne Sàrl	97528
Horepa S.à r.l.	97507	Louena Finance Holding S.A.	97528
Immobilière Dorique S.A.	97513	LPIL S. à r. l.	97530
Imperial Holding S.C.A.	97503	LSF5 Hayate Investments S.à r.l.	97531
Indosuez Management II S.A.	97513	LSF Quintet Investments S.à r.l.	97530
International Brands Promotion S.A.	97514	Lux Diamond Group a.s.b.l.	97535
Iris Garden Finance	97515	Luxembourg Bridge	97527
Isiaque Spf S.A.	97515	Macquarie Investment Management S.à r.l.	97531
ISI Holding SA	97515	Marianne's Holding Company	97532
Jewel Holding S. à r.l.	97516	Marita Spf S.A.	97534
JMB Lipton S.A.	97516	Marlow Investments	97532
Jocan	97517	MEIF Germany One S.à r.l.	97536
Jocan	97513	MEIF Germany Two S.à r.l.	97536
Jocan	97517	Michael's Lab. & Research Holding Com- pany	97534
Jubelade S.A.	97519	MIJIM s.à r.l.	97536
Julia & Claudia Holding Company	97516	OSG V-Plus S.à r.l.	97517
Kaliak S.A.	97524	RR Gestion S.à r.l.	97509
Kalifi	97525	Schindler	97524
Karidia S.A.	97526	Top Halal Foods Sàrl	97535
Karidia S.A.	97514	Vitruvio S.A.	97532
Kegefin	97526	Wynchurch Capital Investments S.à r.l.	97532
Keilor S.à r.l.	97525	Xilco Holding S.à r.l.	97530
Khathal S.A.	97527		
Koch Fiber Finance Holding S.à r.l.	97516		
Koch Financing Luxembourg S.à r.l.	97519		

Helios Invest 2013 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 154.804.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“BNP Paribas”, a société anonyme incorporated under the laws of France, having its registered office at 16, Boulevard des Italiens, 75009 Paris, registered with the Paris Trade and Companies Register under number 662 042 449 acting through its Luxembourg branch, established at 23-25, avenue de la Porte Neuve, L-2087 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 23.968 (the "Founding Shareholder");

being represented by Mrs Stefanie FERRING, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the herein above stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a Luxembourg société anonyme which it declared to establish.

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration.

Art. 1. Form, Corporate name.

1.1 There is hereby formed a Luxembourg société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") and by the present articles of incorporation (the "Articles"). The Company shall be subject to the law dated 22 March 2004 on securitization, as amended (the "Securitization Law").

1.2 The Company exists under the name of "Helios Invest 2013 S.A. ".

1.3 The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder does not result in the dissolution of the company.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Sole Shareholder of the Company or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") or the sole director of the Company (the "Sole Director") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors or by the Sole Director.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The corporate object of the Company is to act as securitization vehicle for one or several securitization operations governed by and subject to the Securitization Law.

3.2 The business model of the Company is to enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to French or German government bonds, subnational bonds ("Länder-Bonds") and/or BNP Paribas commercial papers and to enter into any form of derivatives or options. The acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed by the issuance of securities by itself or by another securitization entity the value or return of which depend on the risks acquired or assumed by the Company.

3.3 Without prejudice to the foregoing, the Company may in particular:

- a) subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities or financial instruments;
- b) sell, transfer, assign or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the Board of Directors, the Sole Director or any person appointed for such purpose shall approve at such time;
- c) in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments;

d) enter into and perform derivatives transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options) and any similar transactions and enter into any master agreement and related documents;

e) issue bonds, convertible bonds, notes or any other form of debt securities or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company; and

f) enter into loan agreements as borrower within the scope of the Securitization Law, in particular in order to fund the acquisition or assumption of risks (i.e. prior to the issuance of the securities or, more generally, where the Company acts as acquisition entity), to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or any agreement entered into within the context of its activities.

3.4 In general, the Company may take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for the accomplishment and development of its corporate object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II - Share capital

Art. 5. Capital. The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, fully paid up (by 100%).

In addition to the subscribed share capital, the Company's authorized share capital is set at twenty-six million Euro (EUR 26,000,000.-) represented by twenty-six thousand (26,000) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each (all shares in issuance from time to time being referred to as the "Shares").

Art. 6. Form of the shares.

6.1 The shares are in registered form only (actions nominatives).

6.2 A register of the shareholder(s) of the Company (the "Share Register") shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Art. 7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions, which the Board of Directors or the Sole Director shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares, which are not fully paid up.

Art. 8. Modification of capital and Preferential subscription rights.

8.1 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 Subject to the provisions of the 1915 Law, each shareholder shall have a preferential right of subscription in the event of the issue of new shares in return for contributions in cash. Such preferential subscription right shall be proportional to the fraction of the share capital represented by the shares held by the shareholder.

8.3 The preferential subscription rights of shareholders may be limited or cancelled by a resolution of the general meeting of shareholders called upon to resolve, in accordance with the conditions prescribed by the 1915 Law for amendments to the Articles, on the increase of the Company's share capital or upon the authorization to increase the Company's share capital.

8.4 Notwithstanding the provisions of article 8.1. above, within the limits of the authorized share capital set out under article 5, the Board of Directors or the Sole Director is authorized, during a five years period starting from the date of publication of the Articles in the Luxembourg legal gazette without prejudice to any renewals, to increase the issued share capital on one or more occasions within the limits of the authorized share capital. In this respect the Board of Directors or the Sole Director is authorized and empowered to:

- limit or cancel the preferential subscription rights of the existing shareholders;
- determine the conditions of any capital increase made within the limits of the authorized capital including through contributions in cash or in kind, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings, with or without the issue of new shares or following the issue and exercise of bonds, convertible into or repayable by or exchangeable for shares (whether provided in the terms at issue or subsequently provided) or following the issue of bonds with any rights to subscribe for shares attached, or of any other financial instrument carrying an entitlement to, or the right to subscribe for, shares or in any other manner determined by the board of directors;
- set the subscription price with or without issue premium, the date from which the shares or other financial instruments will carry beneficial rights and, if applicable, the duration, amortization, other rights (including early repayment), interest rates, conversion rates and exchange rates of the aforesaid financial instruments as well as all the other conditions and terms of such financial instruments including as to their subscription, issue and payment; and
- to take any necessary actions to amend article 5 of the present Articles in order to record the change of share capital following any increase pursuant to this sub-paragraph 8.4.

8.5 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law in accordance with article 49-2 ff. of the 1915 Law.

Art. 9. Transfer of shares.

9.1 Subject to the following provisions, Shares are freely transferable by any shareholder.

9.2 Any sale (a "Proposed Sale") of part or all of the Shares made by a majority shareholder (the "Proposed Seller") shall be governed by subparagraphs 9.2 to 9.10 hereof. For the purpose of these sub-paragraphs, "Business Day" means any day that is not (i) a Saturday or a Sunday or (ii) a day on which banks are closed for business in Luxembourg, London or Paris and "Business Days" shall be construed accordingly.

9.3 Unless all of the minority shareholders have given their consent in writing to a Proposed Sale, any transfer of Shares pursuant to the Proposed Sale may only be made after the Proposed Seller submitted in writing to the Company an offer (the "Tag Offer") to buy all the Shares held by the minority shareholders (together with any other shares which may be allotted to the minority shareholders in the Tag Offer Period (as defined below), the "Tag Securities" and each a "Tag Security") on the terms set out in this article.

9.4 The terms of the Tag Offer shall be that:

- it shall be open for acceptance for not less than ten (10) Business Days beginning on the date of the notification of the Tag Offer to the Company (such period being the "Tag Period" and the Business Day on which the Tag Offer closes being the "Tag Closing Day"). The Tag Closing Date shall be clearly identified in the Tag Offer;

- the consideration for each Tag Security (the "Proposed Price") shall be equal to the highest price offered for each share pursuant to the Proposed Sale or any related transaction between the Proposed Seller and the proposed buyer (or any person connected to, or acting in conjunction with, the proposed buyer). Where the proposed purchase price to be paid by the proposed buyer to the Proposed Seller is to be made by means of a non-cash consideration, the Proposed Price shall be agreed upon by the Proposed Seller and the minority shareholder(s). In case no agreement is reached within five (5) Business Days, the minority shareholder(s) may either (i) request that an expert be appointed by the president of the Institut des Réviseurs d'Entreprises to make a valuation according to customary market practice or (ii) directly appoint an investment bank to make such a valuation. Any such election of expert shall be binding upon the parties;

- the Tag Offer shall be deemed to have been rejected by a minority shareholder if not accepted in accordance with the terms of the Tag Offer within the Tag Offer Period by such minority shareholder;

- any acceptance of the Tag Offer shall be irrevocable;

- any shareholder accepting the Tag Offer (an "Accepting Shareholder") may only accept the Tag Offer in respect of all of the Shares held by such shareholder;

- the consideration offered in respect of the Tag Securities shall be in cash.

9.5 The Company will notify, no later than five (5) Business Days after the receipt of the Tag Offer, such Tag Offer to all of the minority shareholders.

9.6 Any Accepting Shareholder(s) shall, no later than 17.00 Luxembourg time on Tag Closing Day, notify its acceptance of the Tag Offer to the Company. Such acceptance shall, in order to be valid, include details of any bank accounts on which the Proposed Seller shall pay the Proposed Price. In such case, the Accepting Shareholder(s) will only be required to transfer the title to their Tag Securities together with all rights attaching to them, free from all encumbrances, but they will not be required to make and will not make any warranties, indemnities, covenants and undertakings in relation to such Tag Securities (other than as regards their ownership of such Tag Securities).

9.7 Two (2) Business Days after the Tag Closing Date the Company shall notify the Proposed Seller in writing of the names and addresses of the Accepting Shareholders and of the number of Shares held by each such Accepting Shareholder.

9.8 Four (4) Business Days after the Tag Closing Date, the sale and purchase of the Tag Securities shall be completed and, upon receipt of a confirmation by each Accepting Shareholders that the Proposed Price has been duly paid, the Company shall register the transfer of the Tag Securities held by such Accepting Shareholder to the Proposed Seller in its Share Register.

9.9 No person may acquire any Shares pursuant to a Proposed Sale unless the Proposed Seller delivers a certificate issued by the Company that (i) the Proposed Sale does not trigger an obligation for the Proposed Seller to make a Tag Offer or (ii) that a Tag Offer has been made and that the Proposed Seller has acquired all of the Shares held by the Accepting Shareholders. The Company will issue such a certificate upon request of the Proposed Seller within two (2) Business Days after receipt of the request.

9.10 If, after a Proposed Sale has been completed, the Proposed Seller and any buyer enter into another transaction for the sale or transfer of Shares, then, if the price paid for such Shares exceeds the Proposed Price, then the Proposed Seller agrees to pay to each Accepting Shareholder an amount, per Share, equal to the difference between such price and the Proposed Price.

Chapter III - Bonds, Notes and Other debt instruments

Art. 10. Registered or Bearer form. The Company may issue bonds, convertible bonds, notes or other debt instruments under registered form. Bonds, convertible bonds, notes, certificates or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV - Directors, Board of directors, Independent auditors

Art. 11. Board of directors or Sole director.

11.1 In these Articles, any reference to the Board of Directors shall be a reference to the Sole Director (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a sole shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

11.2 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least two directors of category A (the "A Directors") and one director of category B (the "B Director", together with the A Directors, the "Directors" and each a "Director"), who need not be shareholders. As long as the Founding Shareholder remains a shareholder of the Company, the A Directors shall at all times be chosen amongst persons designated for election by the Founding Shareholder. This applies also to any renewal or replacement of an A Director after a resignation, revocation or expiry of its mandate.

11.3 A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative in accordance with article 51bis of the 1915 Law who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

11.4 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders or by the Sole Shareholder for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders or by the Sole Shareholder. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

11.5 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 12. Meetings of the board of directors.

12.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

12.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

12.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

12.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed, provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

12.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

12.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 13. General powers of the board of directors / Sole director.

13.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders or the Sole Shareholder fall within the competence of the Board of Directors.

13.2 The Board of Directors or the Sole Director is authorized to transfer, assign and dispose of the assets of the Company in such manner as the Board of Directors or the Sole Director deems appropriate.

Art. 14. Delegation of powers.

14.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members

of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board of Directors or the Sole Director shall determine.

14.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 15. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of Directors, by the joint signature of one A Director and one B Director or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by one A Director and one B Director or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Art. 16. Independent auditor.

16.1 The accounts of the Company are audited by one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises) appointed by the Board of Directors or by the Sole Director.

16.2 The registered independent auditor(s) is/are appointed for a determined period amongst the auditors registered with the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

16.3 The independent auditor(s) is/are re-eligible.

Art. 17. Conflict of interests.

17.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has an interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm, provided that paragraph 17.3 is complied with.

17.2 Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3 In the event that any Director of the Company may have any opposing interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board of Directors such opposing interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

17.4 If there is only one Director, by derogation to paragraph 17.3, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest opposing with that of the Company.

17.5 The provisions of the preceding paragraphs do not apply to decisions of the Board of Directors or of the Sole Director concerning day-to-day operations entered into under normal conditions.

Chapter V - General meeting of shareholders

Art. 18. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

18.1 If there is only one shareholder, that Sole Shareholder shall assume all powers conferred to the general meeting of shareholders and shall take the decision in writing.

18.2 In the event of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

18.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen (15) days before the meeting. In the event that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

18.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

18.5 The shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. For the calculation of the quorum, only the forms received by the Company three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to shall be taken into account.

18.6 The shareholders are entitled to participate in the meeting by teleconference or by way of telecommunications allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means of communication must comply with technical features guaranteeing effective participation in the meeting whereof the deliberations are transmitted on a continuous basis.

18.7 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the capital represented.

18.8 The unanimous consent of all the shareholders is required for (i) any amendment to the Articles, (ii) the change of the nationality of the Company and (iii) any increase or reduction of the commitments of its shareholders.

Art. 19. Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the 15th day of the month of May 04.00 p.m. If such day is a Saturday, Sunday or a public holiday, the annual general meeting of shareholders will be held on the next following business day.

Art. 20. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of any shareholder.

Art. 21. Votes. Each share is entitled to one vote.

Chapter VI - Business year, Distribution of profits

Art. 22. Business year.

22.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year

22.2 The Board of Directors or the Sole Director shall draw up the balance sheet and the profit and loss account. It shall submit these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 23. Distribution of profits.

23.1 Each year at least five per cent (5%) of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

23.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

23.3 The Board of Directors or the Sole Director may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation.

24.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders adopted in accordance with the procedure applicable to the amendment of the Articles or by a decision of the Sole Shareholder.

24.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders.

24.3 If no liquidators are appointed by the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidator(s) vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

Art. 25. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the Securitization Law of 22 March 2004.

Transitional Dispositions

1) The first financial year will begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

2) The first annual general meeting will be held in 2011.

Subscription and Payment

All the thirty-one (31) shares representing the capital have been entirely subscribed by BNP Paribas, Luxembourg branch, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euro.

First resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, BNP Paribas, Luxembourg branch, considering itself as duly convened, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting of the shareholders passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is at 23, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following have been elected as Directors, their term of office shall expire on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2015:

(a) Aurélie Astruc, as A Director, with professional address at 10A, Boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(b) Delphine Guillou, as A Director, with professional address at 10A, Boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(c) Eric Berg, as B Director, with professional address at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux-mille dix, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«BNP Paribas», une société anonyme de droit français, ayant son siège social à 16, Boulevard des Italiens, 75009 Paris, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 662 042 449, agissant à travers sa succursale luxembourgeoise, établie au 23-25, avenue de la Porte Neuve, L-2087 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés au Luxembourg sous le numéro B 23.968 (l'«Actionnaire Fondateur»),

dûment représentée par Maître Stefanie FERRING, avocat, demeurant avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant selon ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser le suivant acte constitutif d'une société anonyme luxembourgeoise qu'elle déclare constituer.

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination sociale.

1.1 Par la présente, il est formé une société anonyme luxembourgeoise (la "Société") qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi de 1915"), ainsi que par les présents statuts de constitution (ci-après les "Statuts"). La Société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (ciaprès la "Loi Titrisation").

1.2 La Société existe sous la dénomination: "Helios Invest 2013 S.A."

1.3 La Société peut comporter un seul actionnaire (l'«Actionnaire Unique») lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'Actionnaire Unique n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'Actionnaire Unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") ou l'administrateur unique de la Société (l'«Administrateur Unique») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le

siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'agir comme véhicule de titrisation pour une ou plusieurs opérations de titrisation régie(s) par et sujette(s) à la Loi Titrisation.

3.2 Le modèle d'activité de la Société est d'entrer dans toute transaction par laquelle elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou à travers une autre entité, des risques liés à des obligations d'État françaises ou allemandes, des obligations sous-nationales ("Länder-Bonds") et/ou des effets de commerce de la BNP Paribas et de conclure toute forme de dérivés ou d'options. L'acquisition ou la prise de ces risques par la Société sera financée par l'émission de titres par elle-même ou par une autre entité de titrisation dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou pris par la Société.

3.3 Nonobstant ce qui précède, la Société peut en particulier:

- a) souscrire à ou acquérir de toute manière appropriée toutes valeurs mobilières ou instruments financiers;
- b) vendre, transmettre, céder ou autrement disposer de ses actifs de la manière et pour une rémunération telle que le Conseil d'Administration, l'Administrateur Unique ou la personne nommée à cet effet approuvera de temps à autre;
- c) dans l'accomplissement de son objet, gérer, utiliser ou user de quelques façons que ce soit tous ses avoirs, valeurs mobilières ou autres instruments financiers;
- d) conclure et exécuter des transactions de produits dérivés (incluant, de manière non-exhaustive, des swaps, des opérations à terme (futures), des transactions à terme, de gré à gré (forwards) et des options) et d'autres opérations similaires et de conclure toute forme de convention cadre et de documents liés;
- e) émettre des obligations, des obligations convertibles ou toute autre forme de titres représentatifs de dette ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou acceptés par la Société; et
- f) conclure des conventions de prêts comme emprunteur dans le cadre de la Loi Titrisation, en particulier dans le but d'obtenir le financement nécessaire pour acquérir ou prendre ces risques (c'est-à-dire avant l'émission de titres ou plus généralement, lorsque la Société agit comme véhicule d'acquisition), afin de se conformer à tout paiement ou toute obligation qu'elle a par rapport à ses titres ou par rapport à tout contrat conclu dans le contexte de ses activités.

3.4 En général, la Société peut prendre toute mesure pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques qui sont directement ou indirectement liées à ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II - Capital social

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), divisé en trente et une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100 %).

En plus du capital social souscrit, le capital social autorisé de la Société est fixé à vingt-six millions Euros (EUR 26.000.000,-), représenté par vingt-six mille (26.000) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune (toutes les actions émises de temps en temps seront collectivement dénommées les "Actions").

Art. 6. Nature des actions.

6.1 Les actions sont uniquement nominatives.

6.2 Un registre des actionnaires de la Société (le "Registre des Actionnaires") sera tenu au siège social de la Société dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou domicile élu, le nombre des actions détenues par lui, le montant payé pour chaque action et la cession d'actions et les dates de pareilles cessions. La propriété des actions sera établie par l'enregistrement dans ce registre.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration ou que l'Administrateur Unique déterminera de temps à autre. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Modification du capital.

8.1 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 Sous réserve des articles de la Loi de 1915, chaque actionnaire aura un droit de souscription préférentiel en cas d'émission de nouvelles actions en contrepartie d'un apport en numéraire. Ce droit de souscription préférentiel sera proportionnel à la partie du capital social que représentent les actions détenues par l'actionnaire.

8.3 Le droit de souscription préférentiel des actionnaires pourra être limité ou annulé par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer, aux conditions requises par la Loi de 1915 pour la modification des Statuts, soit sur l'augmentation du capital social de la Société, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital social de la Société.

8.4 Nonobstant les dispositions de l'article 8.1 ci-dessus, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé dans les limites du capital social prévu à l'article 5, pendant une période de cinq (5) années débutant le jour de la publication des Statuts au Mémorial au Luxembourg sans préjudice de renouvellement, à augmenter le capital social souscrit à une ou plusieurs reprises dans les limites du capital social autorisé. A cet égard, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé et a reçu le pouvoir de:

- limiter ou d'annuler le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants;
- déterminer les conditions de toute augmentation de capital opérée dans les limites du capital social autorisé y compris à travers des contributions en espèces ou en nature, par l'incorporation de réserves, émission de primes ou de bénéfices non distribués, avec ou sans émission de nouvelles actions ou suite à l'émission et l'exercice d'obligations, convertibles en ou remboursables par ou échangeables contre des actions (soit prévue par les termes lors de l'émission soit prévue par la suite) ou suite à l'émission d'obligations avec tous les droits de souscrire des actions attachées, ou de tous autres instruments financiers donnant droit de souscrire des actions ou de toute autre manière déterminée par le Conseil d'Administration
- établir le prix de souscription avec ou sans prime d'émission, la date à partir de laquelle les actions ou d'autres instruments financiers porteront des droits de jouissance et, si applicable, la durée, l'amortissement, d'autres droits (remboursements anticipés inclus), taux d'intérêts, taux de conversion et d'échange des instruments financiers susmentionnés ainsi que toutes les autres conditions et termes de tels instruments financiers y compris, en ce qui concerne leur souscription, leur émission et leur paiement; et
- de prendre toute action nécessaire afin de modifier l'article 5 des présents Statuts afin d'enregistrer le changement du capital social suite à toute augmentation conformément à ce sub-paragraphe 8.4.

8.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi en conformité avec l'article 49-2 et suivants de la Loi de 1915.

Art. 9. Transfert d'actions.

9.1 Sous réserve des dispositions suivantes, les Actions sont librement cessibles par chaque actionnaire.

9.2 Toute vente (une "Vente Envisagée") d'une partie ou de toutes les Actions réalisées par un actionnaire majoritaire (le "Vendeur Envisagé") sera régie par les sous-paragraphe 9.2 à 9.10. Pour les besoins de ces sous-paragraphe, un "Jour Ouvrable" signifie chaque jour qui n'est pas (i) un samedi ou un dimanche ou (ii) un jour lors duquel les établissements de crédit sont fermés au Luxembourg, à Londres ou à Paris et "Jours Ouvrables" sera interprété conformément à ce qui précède.

9.3 Sauf si tous les actionnaires minoritaires ont donné leur accord écrit à la Vente Envisagée, toute cession d'actions suite à une Vente Envisagée ne peut avoir lieu qu'après que le Vendeur Envisagé ait soumis une offre (la "Tag Offre") d'acheter toutes les actions détenues par les actionnaires minoritaires (ensemble avec toutes les autres actions qui pourraient avoir été souscrites par les actionnaires minoritaires pendant la Tag Période (tel que définie ci-après), les "Tag Valeurs Mobilières" et chacune une "Tag Valeur Mobilière") selon les termes fixés par le présent article.

9.4 Les termes de la Tag Offre seront les suivantes:

- elle sera maintenue pour acceptation pendant dix (10) Jours Ouvrables à partir de la date de la notification de la Tag Offre à la Société (cette période étant définie comme la "Tag Période" et le Jour Ouvrable auquel la Tag Offre prendra fin étant définie comme le "Tag Jour de Clôture"). Le Tag Jour de Clôture devra être clairement indiqué dans la Tag Offre;
- la rémunération pour chaque Tag Valeur Mobilière (le "Prix Envisagé") sera égale au prix le plus élevé offert pour chaque action conformément à la Vente Envisagée ou à toute transaction liée passée entre le Vendeur Envisagé et l'acheteur envisagé (ou toute personne associée à ou agissant en relation avec l'acheteur envisagé). Au cas où le prix d'achat à payer par l'acheteur envisagé au Vendeur Envisagé serait à régler autrement que par un paiement en espèces, le Prix Envisagé sera à convenir entre le Vendeur Envisagé et les actionnaires minoritaires. Au cas où aucun arrangement ne sera trouvé endéans cinq (5) Jours Ouvrables, les actionnaires minoritaires auront le choix de (i) demander la nomination d'un expert par le président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises de procéder à une évaluation selon les conditions de marché habituelles ou (ii) de nommer directement une banque d'investissement qui procédera à l'évaluation. Toute nomination d'expert engage les parties;
- la Tag Offre sera réputée rejetée par un actionnaire minoritaire si elle n'a pas été acceptée conformément aux termes de la Tag Offre et dans les limites de la Tag Période par ledit actionnaire minoritaire;
- toute acceptation de la Tag Offre sera irrévocable;
- tout actionnaire acceptant la Tag Offre (un "Actionnaire Acceptant") pourra uniquement accepter la Tag Offre pour toutes les Actions détenues par lui-même;
- la rémunération offerte en vertu des Tag Valeurs Mobilières sera en espèces.

9.5 La Société enverra, au plus tard cinq (5) Jours Ouvrables après avoir pris réception de la Tag Offre, ladite Tag Offre à tous les actionnaires minoritaires.

9.6 Tout Actionnaire Acceptant devra, au plus tard à 17.00 heures (Luxembourg) au jour du Tag Jour de Clôture, notifier son acceptation de la Tag Offre à la Société. Cette acceptation devra, afin d'être valable, inclure les détails relatifs à tous les comptes bancaires sur lesquels le Vendeur Envisagé devra virer le Prix Envisagé. Dans ce cas, l'Actionnaire Acceptant sera uniquement tenu de céder le titre attaché à ses Tag Valeurs Mobilières ensemble avec tous les droits liés, libre de toute charge, mais il ne sera pas tenu de et il ne donnera pas de garanties, d'indemnités, de stipulations et d'engagements en relation avec lesdites Tag Valeurs Mobilières (sauf en ce qui concerne la propriété des Tag Valeurs Mobilières).

9.7 Deux (2) Jours Ouvrables après le Tag Jour de Clôture la Société doit notifier au Vendeur Envisagé par écrit les noms et adresses des Actionnaires Acceptants et le nombre d'Actions détenues par chaque Actionnaire Acceptant.

9.8 Quatre (4) Jours Ouvrables après le Tag Jour de Clôture, la vente et l'achat des Tag Valeurs Mobilières doivent être complétés et, après réception d'une confirmation par chaque Actionnaire Acceptant que le Prix Envisagé a été dûment payé, la Société doit enregistrer le transfert des Tag Valeurs Mobilières détenues par un tel Actionnaire Acceptant au Vendeur Envisagé dans son Registre des Actionnaires.

9.9 Aucune personne ne peut acquérir une Action conformément à une Vente Envisagée, sauf si le Vendeur Envisagé produit un certificat émis par la Société que (i) la Vente Envisagée ne déclenche pas une obligation pour le Vendeur Envisagé de faire une Tag Offre ou (ii) que la Tag Offre a été faite et que le Vendeur Envisagé a acquis toutes les Actions détenues par les Actionnaires Acceptants. La Société émettra ledit certificat sur demande du Vendeur Envisagé endéans deux (2) Jours Ouvrables après réception de ladite demande.

9.10 Si, après qu'une Vente Envisagée ait été complétée, le Vendeur Envisagé et tout acheteur passent une autre transaction pour la vente ou le transfert des Actions, alors, si le prix payé pour de telles Actions excède le Prix Envisagé, alors le Vendeur Envisagé accepte de payer à chaque Actionnaire Acceptant un montant, par Action, égal à la différence entre un tel prix et le Prix Envisagé.

Chapitre III - Obligations et Autres titres représentatifs d'une dette

Art. 10. Nominatif ou au porteur. La Société pourra émettre des obligations, des obligations convertibles et autres titres représentatifs de dette sous forme nominative. Ces obligations, obligations convertibles et autres titres représentatifs de dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Chapitre IV - Administrateurs, Conseil d'administration, réviseurs d'entreprises

Art. 11. Conseil d'administration ou Administrateur unique.

11.1 Dans les présents Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (dans l'hypothèse où la Société a uniquement un seul directeur) tant que la Société n'aura qu'un seul actionnaire.

Tant que la Société n'aura qu'un seul actionnaire, la Société peut être dirigée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société.

11.2 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé au moins de deux (2) directeurs de la catégorie A (les "Administrateurs A") et un directeur de la catégorie B (les "Administrateurs B", ensemble avec les Administrateurs A, les "Administrateurs" et chacun un "Administrateur") qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Tant que l'Actionnaire Fondateur demeure un actionnaire de la Société, les Administrateurs A seront toujours choisis parmi les personnes désignées pour élection par l'Actionnaire Fondateur. Ceci vaut également pour tout renouvellement ou remplacement d'un Administrateur A après sa démission, révocation ou l'expiration de son mandat.

11.3 Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915 qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

11.4 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'Actionnaire Unique pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'Actionnaire Unique. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

11.5 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou pour une autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 12. Réunions du conseil d'administration.

12.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par un Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

12.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

12.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée ultérieurement par une lettre écrite.

12.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

12.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, et ces participants seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

12.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs généraux du conseil d'administration / Administrateur unique.

13.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'Actionnaire Unique relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

13.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé à transmettre, céder et disposer des actifs de la Société d'une manière telle que le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique considère comme appropriée.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

14.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique déterminera.

14.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 15. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par un Administrateur A et un Administrateur B ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Réviseurs d'entreprises.

16.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique.

16.2 Les réviseurs d'entreprise sont nommés pour une période déterminée parmi les réviseurs d'entreprises agréés auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

16.3 Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 17. Conflit d'intérêts.

17.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne seront affectés ou annulés du fait qu'un ou plusieurs des Administrateurs ou dirigeants de la Société y ont un intérêt, ou du fait qu'il soit administrateur, collaborateur, dirigeant ou employé de cette autre société ou entreprise, à condition que le paragraphe 17.3 soit respecté.

17.2 Tout Administrateur ou dirigeant de la Société qui agit comme administrateur, dirigeant ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société doit contracter ou autrement s'engager en affaire ne doit pas, seulement du fait de cette affiliation avec cette autre société ou entité, s'empêcher de prendre en compte et de voter ou d'agir dans toutes matières en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

17.3 Dans le cas où un Administrateur de la Société aurait un intérêt opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur doit informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé dans une transaction de la Société et ne doit pas considérer ou voter toute transaction, et cette transaction, et cet intérêt de l'Administrateur doit être mentionné à la suivante assemblée générale des actionnaires de la Société.

17.4 S'il y a seulement un actionnaire, par dérogation au paragraphe 17.3, le procès verbal mentionnera seulement les opérations intervenues entre la Société et son Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

17.5 Les dispositions des paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Chapitre V - Assemblée générale des actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.

18.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

18.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

18.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze (15) jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

18.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (par fax, e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

18.5 Les actionnaires peuvent voter par correspondance, au moyen d'un formulaire mentionnant l'option pour un vote positif ou négatif ou l'abstention. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

18.6 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

18.7 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

18.8 L'accord unanime de tous les actionnaires est requis pour (i) tout changement aux Statuts, (ii) le changement de la nationalité de la Société et (iii) toute augmentation ou réduction des engagements des actionnaires.

Art. 19. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 15^e jour du mois de mai à 16.00 heures. Dans le cas où ce jour constituerait un samedi, un dimanche ou un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande de tout actionnaire.

Art. 21. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année sociale.

22.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

22.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 23. Répartition des bénéfices.

23.1 Chaque année, cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

23.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

23.3 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Chapitre VII - Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation.

24.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts ou par une décision de l'Actionnaire Unique.

24.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Actionnaire Unique ou l'assemblée générale des actionnaires.

24.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'Actionnaire Unique ou l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Chapitre VIII - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. La Loi de 1915 ainsi que la Loi Titrisation trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions de transition

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Toutes les trente et une (31) actions représentant le capital ont été entièrement souscrites par BNP Paribas agissant à travers sa succursale luxembourgeoise, prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme des trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, une justification de ce qui précède ayant été dûment remise au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à mille cinq cents euros.

Première assemblée de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie mentionnée ci-avant, BNP Paribas agissant à travers sa succursale luxembourgeoise, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoquée, exerçant les pouvoirs incombés à l'assemblée générale, a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est 23, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs, leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2015:

a) Aurélie Astruc, Administrateur A, résidant professionnellement au 10A, Boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

b) Delphine Guillou, Administrateur A, résidant professionnellement au 10A, Boulevard Royal, L-2093 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

c) Eric Berg, Administrateur B, résidant professionnellement au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, les comparants prémentionnés, tous connus par le notaire en leurs nom, prénoms, état civil et résidences, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. FERRING, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 août 2010. Relation: EAC/2010/9497. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010109206/711.

(100123591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Imperial Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.750.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Imperial Holding S.C.A., a société en commandite par actions having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117750 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on June 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1718 of September 14, 2006, whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 11, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1927 dated August 6, 2008.

The meeting is chaired by Ms. Marie Amet-Hermes, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer Mr. Hubert Janssen, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg. The chairman declared and requested the notary to act that:

I. All the shareholders have been duly convened to this meeting and have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting. The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be registered with these minutes.

II. It appears from the said attendance list, that three million seven hundred thirtyeight thousand three hundred and seventeen (3.738.317) shares representing together ninety-seven point twenty-nine per-cent (97,29%) of the share capital of the Company, which shares are fully paid up, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of eighty-five million one hundred thousand seventy Euros (EUR 85.100.070,00) in order to raise it from its present amount of thirty-eight million four hundred twenty-five thousand five hundred thirty Euros (EUR 38.425.530,00) to one hundred twenty three million five hundred twenty five thousand six hundred Euros (EUR 123.525.600,00) by creation and issue of eight million five hundred ten thousand seven (8.510.007) new ordinary shares, all with a nominal value of ten Euros (EUR 10,00) each (hereinafter referred to as the New Shares).

2. Subscription for the eight million five hundred ten thousand seven (8.510.007) New Shares by conversion of receivables, in the aggregate amount of eighty-five million one hundred thousand seventy Euros (EUR 85.100.070,00).

3. Making of the following statement by the contributors (hereinafter, the Statement):

“- it is the unlimited owner of the receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of pre-emption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the receivable to be contributed or part of these be transferred to it.

- the receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.”

4. Subsequent amendment of article 6, first paragraph, of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following content:

“ **Art. 6.** The Corporation has a subscribed share capital of one hundred twenty-three million five hundred twenty-five thousand six hundred Euro (EUR 123.525.600,00) represented by one (1) Management Share and twelve million three hundred fiftytwo thousand five hundred fifty-nine (12.352.559) Ordinary Shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10,00) each.”

5. Miscellaneous.

IV. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the Company's share capital by an amount of eightytwo million seven hundred ninety-one thousand five hundred and seventy Euros (EUR 82.791.570,00) in order to raise it from its present amount of thirty-eight million four hundred twenty-five thousand five hundred thirty Euros (EUR 38.425.530,00) to one hundred twenty one million two hundred seventeen thousand one hundred Euros (EUR 121.217.100,00) by creation and issue of eight million two hundred seventy-nine thousand one hundred and fifty-seven (8.279.157) New Shares.

Subscription - Payment

Thereupon intervened the persons listed below (each a Contributor, together the Contributors), through their proxyholder, declare to subscribe for the New Shares, as follows:

Contributors	Shares	Payment
--------------	--------	---------

- Juan Benitez Martin	3.552	EUR 35.520,00
- CEP II Co-Investment S.à r.l., SICAR	443.695	EUR 4.436.950,00
- CEP II Participations S.à r.l., SICAR	4.173.250	EUR 41.732.500,00
- Miguel Civera Farinos	3.552	EUR 35.520,00
- Bruno Jeanne Claeys	3.552	EUR 35.520,00
- Ricardo Fernandez Cuevas	8.879	EUR 88.790,00
- Intermediate Capital Group PLC	355.163	EUR 3.551.630,00
- Enrique Martin-Ambrosio Merino	8.879	EUR 88.790,00
- Vicente Mayans Fuster	3.552	EUR 35.520,00
- Eduardo Millan	141.498	EUR 1.414.980,00
- Antonio Mota Sandoval	8.879	EUR 88.790,00
- Enrique Riera Rodriguez	8.879	EUR 88.790,00
- Juan Ignacio Saiz Fernandez	8.879	EUR 88.790,00
- Jose A. Segura Carmona	8.879	EUR 88.790,00
- Antoni Joan Soler Martinez	3.552	EUR 35.520,00
- Vista Desarrollo , S.A., S.C.R.	3.094.517	EUR 30.945.170,00
Total:	8.279.157	EUR 82.791.570,00

Each Contributor declares to fully pay up the number of New Shares facing his/its name by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held towards the Company in the amount of his/its own subscription facing his/its own name above for the aggregate amount of eighty-two million seven hundred ninety-one thousand five hundred and seventy Euros (EUR 82.791.570,00), which contribution is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report in accordance with Article 26-1 of the law on commercial companies, established by Audit Conseil Service S.à r.l., réviseur d'entreprises, having its registered office at 41 Boulevard du Prince Henri, L1724 Luxembourg, which concludes as follows:

“Conclusion

Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the valuation made of the contribution, which corresponds at least to the value of the shares to be issued.

Audit Conseil Services S.à r.l.
Réviseur d'entreprises
Alain Blondlet
(signature).”

Each Contributor states that he/it is the unlimited owner of his/its receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of pre-emption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the receivable to be contributed or part of these be transferred to it.

Each Contributor further states that the receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the meeting resolves to amend article 6, first paragraph, of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following content:

“ **Art. 6.** The Corporation has a subscribed share capital of one hundred twenty one million two hundred seventeen thousand one hundred Euros (EUR 121.217.100,00) represented by one (1) Management Share and twelve million one hundred twenty-one thousand seven hundred and nine (12.121.709) Ordinary Shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10,00) each.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately eight thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day first written above.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their full name, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le vingt-six du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "Imperial Holding S.C.A.", avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117750 (ci-après désignée la Société), constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 22 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1718 du 14 septembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, le 11 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1927, du 6 août 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Melle Marie Amet-Hermes, employée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur M. Hubert Janssen, juriste, avec adresse professionnelle 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Tous les actionnaires ont été dûment convoqués et ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de cette liste de présence que trois millions sept cent trente-huit mille trois cent dix-sept (3.738.317) actions de la Société, représentant ensemble quatrevingt-dix-sept point vingt-neuf pour-cent (97,29%) du capital social de la Société, toutes entièrement libérées, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-cinq millions cent mille soixante-dix Euro (EUR 85.100.070,00) pour le porter de son montant actuel de trente-huit millions quatre cent vingt-cinq mille cinq cent trente Euro (EUR 38.425.530,00) à cent vingt-trois millions cinq cent vingt-cinq mille six cents Euro (EUR 123.525.600,00) par la création et l'émission de huit millions cinq cent dix mille sept (8.510.007) nouvelles actions ordinaires, d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,00) chacune (les Nouvelles Actions).

2. Souscription des huit millions cinq cent dix mille sept (8.510.007) Nouvelles Actions par conversion de créances, pour un montant total de quatre-vingt-cinq millions cent mille soixante-dix Euro (EUR 85.100.070,00).

3. Déclaration suivante faite par les contributeurs (la Déclaration):

«- le propriétaire de la créance faisant l'objet de la contribution, qui est librement transmissible et n'est soumise à aucun droit de préemption, aucune option d'achat en vertu laquelle un tiers pourrait demander

- la créance faisant l'objet de la contribution n'est grevée d'aucun nantissement, garantie ou usufruit.»

4. Amendement de l'article 6, paragraphe 1, des statuts de la Société afin de lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de cent vingt-trois millions cinq cent vingt-cinq mille six cents Euros (EUR 123.525.600,00) représenté par une (1) Action de Commandité et douze millions trois cent cinquante-deux mille cinq cent cinquante-neuf (12.352.559) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,00) chacune.»

5. Divers.

IV. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante-dix Euro (EUR 82.791.570,00) pour le porter de son montant actuel de trente-huit millions quatre cent vingt-cinq mille cinq cent trente Euro (EUR 38.425.530,00) à cent vingt-et-un millions deux cent dix-sept mille cent Euro (EUR 121.217.100,00) par la création et l'émission de huit millions deux cent soixante-dix-neuf mille cent cinquante-sept (8.279.157) Nouvelles Actions.

Intervention - Souscription - Libération

Sont alors intervenues les personnes nommées ci-dessous (individuellement un Souscripteur, ensemble les Souscripteurs), par l'intermédiaire de leur mandataire, déclarent souscrire aux Nouvelles Actions comme suit:

Souscripteurs	Actions	Paiement
- Juan Benitez Martin	3.552	EUR 35.520,00
- CEP II Co-Investment S.à r.l., SICAR	443.695	EUR 4.436.950,00
- CEP II Participations S.à r.l., SICAR	4.173.250	EUR 41.732.500,00
- Miguel Civera Farinos	3.552	EUR 35.520,00

- Bruno Jeanne Claeys	3.552	EUR 35.520,00
- Ricardo Fernandez Cuevas	8.879	EUR 88.790,00
- Intermediate Capital Group plc	355.163	EUR 3.551.630,00
- Enrique Martin-Ambrosio Merino	8.879	EUR 88.790,00
- Vicente Mayans Fuster	3.552	EUR 35.520,00
- Eduardo Millan	141.498	EUR 1.414.980,00
- Antonio Mota Sandoval	8.879	EUR 88.790,00
- Enrique Riera Rodriguez	8.879	EUR 88.790,00
- Juan Ignacio Saiz Fernandez	8.879	EUR 88.790,00
- Jose A. Segura Carmona	8.879	EUR 88.790,00
- Antoni Joan Soler Martinez	3.552	EUR 35.520,00
- Vista Desarrollo , S.A., S.C.R.	3.094.517	EUR 30.945.170,00
Total:	8.279.157	EUR 82.791.570,00

Chaque Souscripteur déclare libérer intégralement les Nouvelles Actions à son nom par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue à l'encontre la Société du montant de la souscription indiqué face à son nom ci-dessus pour le montant total de quatre-vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante-dix Euro (EUR 82.791.570,00), laquelle souscription est acceptée par la Société et sujet à un rapport d'auditeur indépendant conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, établi par Audit Conseil Service S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec son siège social au 41 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, nous n'avons aucune observation à mentionner quant à l'estimation faite de chacune des souscriptions, qui correspond au moins à la valeur des actions qui seront émises.

Audit Conseil Services S.à r.l.

Réviseur d'entreprises

Alain Blondlet

(signature).»

Chaque Souscripteur déclare qu'il est propriétaire de la créance faisant l'objet de la contribution, qui est librement transmissible et n'est soumise à aucun droit de préemption, aucune option d'achat en vertu de laquelle un tiers pourrait demander que tout ou partie de la créance lui soit transférée.

Chaque Souscripteur déclare également que la créance faisant l'objet de la contribution n'est grevée d'aucun nantissement, garantie ou usufruit.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 6, paragraphe 1, des statuts de la Société afin de lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de cent vingt-et-un millions deux cent dix-sept mille cent Euro (EUR 121.217.100,00) représenté par une (1) Action de Commandité et douze millions cent vingt-et-un mille sept cent neuf (12.121.709) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, statut et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. AMET-HERMES, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33445. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010109214/218.

(100123848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Horepa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 2, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 154.786.

STATUTS

L'an deux mille dix, le trente juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Gilles RODENBOUR, commerçant, né à Echternach, le 15 janvier 1959, demeurant à L-3825 Schifflange, 29, Schëfflengerbiereg;

ici représenté par Monsieur André PIPPIG, comptable, demeurant à L3855 Schifflange, 78a, cité Emile Mayrisch, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de HOREPA S.à r.l..

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un hôtel-restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra faire toutes opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement sur le marché national ou international.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Echternach.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Gilles RODENBOUR, prénommé, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-6440 Echternach, 2, rue de la Gare.
- 2.- Est nommé gérant unique de la société:

Monsieur Gilles RODENBOUR, commerçant, né à Echternach, le 15 janvier 1959, demeurant à L-3825 Schifflange, 29, Schëfflengerbiërg.

- 3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A.PIPPIG– J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 août 2010. Relation: GRE/2010/2722. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010109211/111.

(100123146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

RR Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen.

R.C.S. Luxembourg B 102.899.

L'an deux mille dix, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

L'associé/gérant

Monsieur Roland REILAND, gérant de société, né le 2 juin 1944 à Hagondange (France), demeurant actuellement à F-57220 Boulay, 33, rue de la Vigne (France),

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle restera après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "RR GESTION, S.à r.l.", ayant son siège social à L-3378 Livange, Z.I. route de Bettembourg., (R.C.S. Luxembourg section B numéro 102.899), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 31 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1196 du 23 novembre 2004

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que le comparant est le seul et unique associé de ladite société et qu'il s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social vers L-3234 Bettembourg, 12, rue Paul Eyschen, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Bettembourg."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER – J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2579. Reçu soixante-quinze euros EUROS.75.- EUR.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 10 août 2010.

Référence de publication: 2010110038/40.

(100124754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Les Fleurs des Quatre Saisons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 2A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 44.575.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quatorze juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Lorenzo MAGGIPINTO, indépendant, né le 13 juin 1949 à SAMMICHELE DI BARI (Italie) demeurant L-1450 Luxembourg 77 Côte d'Eich

ici représenté par Madame Sophie BATARDY employée privée, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a, par sa mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter:

- qu'il est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "LES FLEURS DES QUATRE SAISONS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-5752 Frisange 2A, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 44.575, (ci-après la "Société"), constituée originellement sous la dénomination sociale de "Brasserie CHEZ MENNI S.à r.l.", suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 8 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 464 du 8 octobre 1993.

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 949 du 17 avril 2008,

b) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

c) Que le comparant, en tant que seul et unique associé de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation avec effet au 31 juillet 2010.

d) Que l'Associé déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

e) Que l'Associé, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné.

f) Que l'Associé est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour au prorata de sa participation dans la Société.

g) Que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

h) Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.

i) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins chez Monsieur Lorenzo MAGGIPINTO à L-1450 Luxembourg 77 Côte d'Eich.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et les comparants, en tant qu'associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S.BATARDI – J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juillet 2010. Relation GRE/2010/2547. Reçu soixante-quinze euros. 75.- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010109971/54.

(100124315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Aveleos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.427.

In the year two thousand and ten, on the twenty six day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, public notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg, acting in his capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of the société anonyme Aveleos S.A., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number B 153 427, incorporated by deed acted on the 27th day of May, 2010 published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1334, page 63,990, on 29th June 2010 (the "Company"), by virtue of the authority conferred on him by decision of the Board of Directors, taken at the meetings of the 14th of July, 2010 and of the 26th of July, 2010.

The extracts of the minutes of the said meetings, signed *ne varietur* by the appearing person and the attesting public notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the attesting public notary to record his declarations and statements which follow:

I.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to EUR 31,000.- (thirty one thousand euro), represented by 30,999 (thirty thousand nine hundred ninety-nine) ordinary shares and 1 (one) preferred share with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, all fully paid up.

II.- That on terms of article five of the Articles of Incorporation, the authorized capital has been fixed at EUR 64,969,000.- (sixty-four million nine hundred sixty-nine thousand euro);

and the Board of Directors has been authorized during a period of five years after the date of incorporation of the Company, dated 27th May 2010, to increase the share capital of the Company, article five of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its meeting of the 14th of July 2010 and of the 26th of July 2010 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the Articles of Incorporation, has realized increases of capital by amounts of respectively EUR 10,000.- (ten thousand euro) and EUR 10,000.- (ten thousand euro) so as to raise the subscribed capital from its current amount to EUR 51,000.- (fifty one thousand euro), by the creation and issue of 20,000 (twenty thousand) new ordinary shares, having the same rights and privileges as the existing ordinary shares.

IV.- That the 20,000 (twenty thousand) new ordinary shares have been entirely subscribed and fully paid up by contribution in cash as follows:

Name of the shareholder	Number of shares subscribed	Class of shares	Share premium	Payments
Enovos Luxembourg S.A.	11,804	Ordinary	1,598,478.20	1,610,282.20
Avelar Energy Ltd	8,196	Ordinary	1,109,888.80	1,118,084.80
Total	20,000		2,708,367.00	2,728,367.00

so that the amount of EUR 20,000 (twenty thousand euro) plus EUR 2,708,367 (two million seven hundred eight thousand three hundred sixty seven euro) as share premium has been at the free disposal of the said Company, as was certified to the attesting public notary by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

V.- That following the realization of these authorized increases of the share capital, article five, paragraph one, of the Articles of Incorporation has therefore been modified and reads as follows:

« **Art. 5.** The issued share capital is set at EUR 51,000.- (fifty-one thousand euro), divided into 50,999 (fifty thousand nine hundred ninety-nine) ordinary shares and 1 (one) preferred share with a par value of EUR 1.- (one euro) each fully paid up.»

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately three thousand one hundred Euros (3,100.- EUR).

Prevailing language

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Régis Galiotto, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme Aveleos S.A., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro B 153 427 constituée suivant acte reçu le 27 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1334, page 63 990, du 29 juin 2010 (la «Société»), en vertu d'un pouvoir conféré par décision du Conseil d'Administration, prise lors des réunions du 14 juillet 2010 et du 26 juillet 2010.

Les extraits des procès-verbaux des dites réunions, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société, s'élève actuellement à EUR 31.000.(trente et un mille euro), divisé en 30.999 (trente mille neuf cent quatre-vingt dix neuf) actions ordinaire et 1 (une) action préférentielle d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à EUR 64.969.000.- (soixante-quatre million neuf cent soixante-neuf milles euro) et le Conseil d'Administration a été autorisé à décider, pendant une période de cinq ans, à partir de la date de constitution de la Société en date du 27 mai 2010, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le Conseil d'Administration, lors des réunions du 14 juillet 2010 et du 26 juillet 2010 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé des augmentations du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de respectivement EUR 10.000.- (dix mille euro) et EUR 10.000.- (dix mille euro), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel à EUR 51.000.- (cinquante et un mille euro), par la création et l'émission de 20.000 (vingt mille) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions ordinaires anciennes.

IV.- Que les 20.000 (vingt mille) actions ordinaires nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement en numéraire comme suit:

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions souscrites	Classe d'actions	Prime d'émission	Paiements
Enovos Luxembourg S.A.	11 804	Ordinaires	1 598 478,20	1 610 282,20
Avelar Energy Ltd	8 196	Ordinaires	1 109 888,80	1 118 084,80
Total	20 000		2 708 367,00	2 728 367,00

de sorte que la somme de EUR 20.000.- (vingt mille euro) plus EUR 2.708.367.- (deux million sept cent huit mille trois cent soixante-sept euros) de prime d'émission a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libération.

V.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 51.000.- (cinquante et un milles euros), représenté par 50.999 (cinquante mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf) actions ordinaires et 1 (une) action préférentielle d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cents Euros (3.100.- EUR).

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33442. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010109080/116.

(100123913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Jocan, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.110.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juillet 2010

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010109241/17.

(100123455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Immobilière Dorique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.676.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 07/07/2010 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Jacques Tordoor, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Joël Maréchal, employé privé, né à Arlon le 12/09/1968, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010109219/16.

(100123950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Indosuez Management II S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 46.093.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 1^{er} avril 2010

Acceptation de la démission de Monsieur Daniel GUILLOT en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination comme nouvel Administrateur de Monsieur Antoine MAJNONI, né le 15/10/1964 à Dijon (F) demeurant professionnellement au 9, Quai du président Paul DOUMER, F-92920 Paris la Défense. Son mandat arrivera à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2011.

Pour la société

INDOSUEZ MANAGEMENT II S.A.

Référence de publication: 2010109223/14.

(100123930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Karidia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 124.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010109253/13.

(100124014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

International Brands Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 43.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010109227/9.

(100123786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Bell Trask S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 71.907.

L'an deux mil dix, le vingt-huit juillet,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme

BELL TRASK S.A.

établie et ayant son siège social à L-8521 BECKERICH, 27 Huewelerstroos,

constituée originellement sous la dénomination de LS MANAGEMENT S.A., aux termes d'un acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 6 octobre 1999,

publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 939 du 9 décembre 1999,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.907.

L'assemblée est présidée par Madame Joëlle WURTH, demeurant à Beckerich, 27 Huewelerstroos, qui désigne comme secrétaire Madame Helena RAMOS, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Joëlle WURTH préqualifiée.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Transfert du siège social avec modification afférente de la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à sa nouvelle adresse sise à L-8399 WINDHOF, 20 rue de l'Industrie.

En conséquence la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la commune de Koerich"

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

97515

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ HUIT CENT CINQUANTE (850.-) euros.

Dont acte, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures ils ont signé les présentes avec Nous notaire le présent acte.

Signe: Wurth, Ramos, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 30 juillet 2010. Relation: RED/2010/1029. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 9 août 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010110870/45.

(100124172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Iris Garden Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 57.851.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 août 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010109230/11.

(100123995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

ISI Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 60.268.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.8.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010109231/10.

(100123373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Isiaque Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.574.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 7.07.2010 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Jacques Tordoor, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Joël Maréchal, employé privé, né à Arlon le 12.09.1968, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010109232/16.

(100123348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Koch Fiber Finance Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.502.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 100.072.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 20 juillet 2010

En date du 20 juillet 2010, l'associé unique a pris acte de la démission avec effet au 20 juillet 2010 de Monsieur Alain Peigneux de son mandat de gérant de catégorie B de la Société.

A cette même date, l'associé unique a décidé de nommer comme nouveau gérant de catégorie B, avec effet au 20 juillet 2010 et pour une période indéterminée, Monsieur Frédéric Salvadore, expert-comptable, demeurant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Koch Fiber Finance Holding s.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2010109243/17.

(100123645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Jewel Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.222.

—
Il résulte d'une lettre de démission datée du 2 août 2010 que Monsieur Luc HANSEN a démissionné de son mandat de gérant de la société JEWEL HOLDING S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113 222, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 2 août 2010 que Monsieur Guy HORNICK a démissionné de son mandat de gérant de la société JEWEL HOLDING S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113 222, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 août 2010.
BDO Tax & Accounting

Référence de publication: 2010109233/15.

(100123641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Julia & Claudia Holding Company, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.237.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010109234/10.

(100123398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

JMB Lipton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 76.353.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 4 août 2010.

Référence de publication: 2010109237/10.

(100123377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Jocan, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 21.110.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010109239/12.

(100123453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Jocan, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 21.110.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010109240/12.

(100123454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

OSG V-Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 129.198.

In the year two thousand and ten, on the fourth of August.
Before US Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach.

There appeared:

OSG International, Inc., a company organized under the law of the Marshall Islands, with registered office at Trust Company Complex, Ajeltake Island, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960, Republic of the Marshall Islands, registered with the Registrar of Corporations of the Marshall Islands under number 3428,

here represented by Ms. Peggy Simon, employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6402 Echternach, by virtue of a proxy established on July 7th, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "OSG V-Plus S.à r.l." (hereafter "the Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, on June 5th, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1656 dated August 7th, 2007.

II. The Company's share capital is set at one hundred and twenty-four million one hundred and sixty thousand four hundred and seventy-six Euro (€ 124,160,476.-) represented by one hundred and twenty-four million one hundred and sixty thousand four hundred and seventy-six (124,160,476) shares of one Euro (€ 1.-) each.

III. The sole shareholder resolved to decrease the share capital of the Company to the extent of one hundred and twenty-three million one hundred and sixty thousand four hundred and seventy-six Euro (€ 123,160,476.-) in order to reduce it from its present amount of one hundred and twenty-four million one hundred and sixty thousand four hundred and seventy-six Euro (€ 124,160,476.-) down to one million Euro (€ 1,000,000.-) by cancellation of one hundred and twenty-three million one hundred and sixty thousand four hundred and seventy-six (123,160,476.-) shares held by OSG International, Inc., prenamed.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 6, first paragraph, of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“The share capital is fixed at one million Euro (€ 1,000,000.-) represented by one million (1,000,000) shares of one Euro (€ 1.-) each.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the company appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le quatre août.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

OSG International, Inc., une société de droit des Iles Marshall, ayant son siège social à Trust Company Complex, Ajeltake Island, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH96960, République des Iles Marshall, enregistrée au Registre des Sociétés des Iles Marshall sous le numéro 3428, ici représentée par Madame Peggy Simon, employée, avec adresse professionnelle à 9, Rabatt, L-6402 Echternach, en vertu d'une procuration donnée le 7 juillet 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de “OSG V-Plus S.à r.l.” (ci après «la Société»),

constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire, en date du 5 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1656 daté du 7 août 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-quatre millions cent soixante mille quatre cent soixante-seize Euros (€ 124.160.476,-) représenté par cent vingt-quatre millions cent soixante mille quatre cent soixante-seize (124.160.476) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

III. L'associée unique décide de diminuer le capital social de la Société à concurrence de cent vingt-trois millions cent soixante mille quatre cent soixante-seize Euro (€ 123.160.476,-) pour le réduire de son montant actuel de cent vingt-quatre millions cent soixante mille quatre cent soixante-seize Euros (€ 124.160.476,-) à un million Euro (€ 1.000.000,-) par l'annulation de cent vingt-trois millions cent soixante mille quatre cent soixante-seize (123.160.476) parts sociales détenues par OSG International, Inc., prénommée.

IV. Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 6, premier paragraphe, des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million d'Euro (€ 1.000.000,-) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 05 août 2010. Relation: ECH/2010/1114. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 août 2010.

Référence de publication: 2010110008/84.

(100124259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Jubelade S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 60.131.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2010109242/12.

(100123781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Koch Financing Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.004,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 149.852.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 20 juillet 2010

En date du 20 juillet 2010, l'associé unique a pris acte de la démission avec effet au 20 juillet 2010 de Monsieur Alain Peigneux de son mandat de gérant de catégorie B de la Société.

A cette même date, l'associé unique a décidé de nommer comme nouveau gérant de catégorie B, avec effet au 20 juillet 2010 et pour une période indéterminée, Monsieur Frédéric Salvadore, expert-comptable, demeurant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Koch Financing Luxembourg s.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010109244/17.

(100123646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

La Bargemone Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 141.786.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten on the twenty-eight of July.

Before Me Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Julien GRANGER, "Titulaire d'un master droit des affaires et fiscalité", with professional address in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

"the proxyholder"

Acting as a special proxy of ESTATES S.A., having its registered office in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, "the principal"

by virtue of a proxy given under private seal on July 1, 2010 which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

1. That the company LA BARGEMONE PROPERTY S.A., R.C.S. Luxembourg B141.786, with registered office in Luxembourg, L-1940, 370, route de Longwy, was incorporated by deed of Me Joseph ELVINGER, civil law notary residing in Luxembourg, on September 18, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C nr. 2476 of October 9, 2008.

2. That the company's capital amounts to EUR 100,000 (one hundred thousand Euro) divided into 10,000 (ten thousand) shares of EUR 10 (ten Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal is the sole owner of all the shares representing the subscribed capital of the company LA BARGEMONE PROPERTY S.A.

4. That the principal, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the activity of the company has ceased, that the sole shareholder takes over all the assets of the company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

6. That the principal also declares it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the principal grants discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor.

8. That the proxyholder or the notary may proceed to the cancellation of the company's shares register.

9. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of the principal.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the forgoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergences le texte anglais fait foi.

L'an deux mille dix, le vingt-huit juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Julien GRANGER, "Titulaire d'un master droit des affaires et fiscalité", domicilié professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial d'ESTATES S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

"la mandante"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 1^{er} juillet 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme LA BARGEMONE PROPERTY S.A., R.C.S. Luxembourg B141.786, ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, a été constitué suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2476 du 9 octobre 2008.

2. Que le capital de la société s'élève à EUR 100.000 (cent mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions de EUR 10 (dix euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que sa mandante est propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme LA BARGEMONE PROPERTY S.A..

4. Que sa mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

6. Que sa mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que décharge est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

8. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la société.

9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la mandante.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré mentionné a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. GRANGER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33952. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010109952/79.

(100124272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Koch KIG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 40.004,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 143.585.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 20 juillet 2010

En date du 20 juillet 2010, l'associé unique a pris acte de la démission avec effet au 20 juillet 2010 de Monsieur Alain Peigneux de son mandat de gérant de catégorie B de la Société.

A cette même date, l'associé unique a décidé de nommer comme nouveau gérant de catégorie B, avec effet au 20 juillet 2010 et pour une période indéterminée, Monsieur Frédéric Salvadore, expert-comptable, demeurant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Koch KIG Luxembourg S.À R.L.**Un mandataire*

Référence de publication: 2010109245/17.

(100123647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Koch Minerals Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 40.002,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 145.703.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 20 juillet 2010

En date du 20 juillet 2010, l'associé unique a pris acte de la démission avec effet au 20 juillet 2010 de Monsieur Alain Peigneux de son mandat de gérant de catégorie B de la Société.

A cette même date, l'associé unique a décidé de nommer comme nouveau gérant de catégorie B, avec effet au 20 juillet 2010 et pour une période indéterminée, Monsieur Frédéric Salvadore, expert-comptable, demeurant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Koch Minerals Luxembourg s.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2010109246/17.

(100123648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Koch Resources Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 14.550.300,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.053.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 20 juillet 2010

En date du 20 juillet 2010, l'associé unique a pris acte de la démission avec effet au 20 juillet 2010 de Monsieur Alain Peigneux de son mandat de gérant de catégorie B de la Société.

A cette même date, l'associé unique a décidé de nommer comme nouveau gérant de catégorie B, avec effet au 20 juillet 2010 et pour une période indéterminée, Monsieur Frédéric Salvadore, expert-comptable, demeurant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Koch Resources Luxembourg s.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2010109247/17.

(100123649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Kremer & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6143 Junglinster, 4-4A, rue J.P. Ries.

R.C.S. Luxembourg B 154.785.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-sept juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Claude KREMER, employé privé, né à Luxembourg, le 19 mars 1977, demeurant à L-6143 Junglinster, 4a, rue J.P. Ries.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de Kremer & Associés S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet de réaliser pour le compte de tiers, l'organisation des services comptables et le conseil en ces matières, l'ouverture, la tenue, la centralisation et la clôture des écritures comptables propres à l'établissement des comptes, la détermination des résultats et la rédaction des comptes annuels dans la forme requise par les dispositions légales en la matière, toutes activités de conseil fiscal, ainsi que la prestation de services de travaux administratifs et de secrétariat.

En outre elle peut importer, exporter et vendre des produits alimentaires, des boissons alcooliques et non alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 5. Le siège social est établi à Junglinster.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente juin, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Claude KREMER, prénommé, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-6143 Junglinster, 4 et 4a, rue J.P. Ries.

2.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Claude KREMER, employé privé, né à Luxembourg, le 19 mars 1977, demeurant à L-6143 Junglinster, 4a, rue J.P. Ries.

3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

97524

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et de-meure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. KREMER– J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 août 2010. Relation: GRE/2010/2689. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 9 août 2010.

Référence de publication: 2010109248/111.

(100123145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Kaliak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.182.

Extraits des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 26 avril 2010

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Fred MOLITOR et Romain ADAM et de Madame Anne MARTENS étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de les reconduire pour un nouveau terme d'un an.

Le mandat de commissaire aux comptes d'EUROFIDUCIAIRE S.A. étant arrivé à échéance, l'Assemblée décide de le reconduire pour un nouveau terme d'un an.

Les mandats des administrateurs et de commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010109249/16.

(100123682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Schindler, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 12, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 3.896.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ordinaire de l'associé unique de la Société du 29 avril 2010 que le mandat de la société Ernst & Young S.A., établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, en tant que réviseur de la Société a été renouvelé, ceci jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société de l'année 2011.

Il résulte par ailleurs du procès-verbal de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société du 23 juillet 2008 que l'associé unique a décidé de conférer aux gérants de la Société le pouvoir de signature suivant: "chacun des gérants a la signature sociale et représente la société à l'égard des tiers et en justice, en demandant et en défendant".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010109490/18.

(100122948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Kalifi, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.648.

Extraits des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 24 juin 2010

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Fred MOLITOR et Romain ADAM et de Madame Anne MARTENS étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de les reconduire pour un nouveau terme d'un an.

Le mandat de commissaire aux comptes d'EUROFIDUCIAIRE S.A. étant arrivé à échéance, l'Assemblée décide de le reconduire pour un nouveau terme d'un an.

Les mandats des administrateurs et de commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010109250/16.

(100123789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Keilor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 109.971.

L'an deux mil dix, le vingt-et-un juillet.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société SIVAGEST S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.262 ;

2.- La société PROGEST S.A., société anonyme, située et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.716,

toutes les deux ici représentées par Monsieur Sébastien THIBAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich, en sa fonction d'administrateur-délégué des deux sociétés.

Les associées, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "KEILOR, S.à r.l." avec siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy,

constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du premier août 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1457 du 27 décembre 2005,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 109.971.

Lesquelles associées représentant l'intégralité du capital, ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité par elles :

Unique résolution

Les associées ont décidé de transférer le siège social de la Société à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich et en conséquence de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.»

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement à 750.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: S. THIBAL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33046. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 08 août 2010.

Référence de publication: 2010109945/38.

(100124477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Karidia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 124.384.

—
Extrait des résolutions prises par la réunion du conseil d'administration du 10 mai 2010:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010109252/14.

(100123678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Kegefin, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 61.655.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KEGEFIN S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010109254/11.

(100123957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Altor Valot Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 128.600,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 148.514.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises à Luxembourg en date du 18 mai 2010

L'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1) L'associé unique a accepté la démission de:

- M. Johan Cervin, né le 22 avril 1960 à Lund, en Suède, ayant son adresse au 14, rue du Birger Jarlsgatan, S-11434 Stockholm, Suède, en qualité de gérant, avec effet immédiat.

2) Les personnes suivantes ont été nomme comme gérants de catégorie A et B de la Société avec effet au 18 mai 2010 pour une durée indéterminée :

Gérants de catégorie A:

- M. Edward Moore, né le 17 mai 1968 à Jersey, en Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 11-15 Seaton Place, JE4 OQ4, St. Helier, Jersey, Grande-Bretagne.

Gérants de catégorie B:

- M. Hannu Ryöppönen, né le 25 mars 1952 à Pernaja, en Finlande, ayant son adresse à Toll Bar House, Exton Lane, LE15 7TA Burley, Ruthland, Grande Bretagne.

- Mme Anke Jager, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, en Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en qualité de gérant A, avec effet immédiat.

- M. Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, en Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en qualité de gérant A, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Altor Valot Holding S.a r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010109781/29.

(100124769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Khathal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 55.450.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 12 mai 2010

L'assemblée des actionnaires a pris les décisions suivantes:

- 2) Le commissaire aux comptes est révoqué.
- 3) Est nommée nouveau commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Fidu-Concept S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2132 LUXEMBOURG 36, avenue Marie-Thérèse.
- 4) La durée du mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2015.

Junglinster, le 12 mai 2010.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2010109255/17.

(100123611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Luxembourg Bridge, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.594.

—
Par résolutions signées en date du 4 janvier 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. nomination de Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une période indéterminée
2. nomination de John McDonald, avec adresse professionnelle au 546, Acorn Park Drive, 01720 Acton, Massachusetts, Etats-Unis, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Référence de publication: 2010109258/15.

(100123537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Gallia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 97.734.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 juin 2010 à 10.00 heures à Luxembourg

Résolution:

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des Administrateurs, Monsieur Joseph WINANDY et la société COSAFIN S.A. représentée par Jacques BORDET, 10A Boulevard royal, L-2449 Luxembourg en tant qu'administrateur pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer Monsieur Koen LOZIE, 61, Grand Rue, 8510 Redange/ Attert, son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL, Luxembourg pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

GALLIA FINANCE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010110889/22.

(100124423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Latinamerica Sports S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 64.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010109259/11.

(100123887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Librairie Clair Chêne Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 49, rue Clair Chêne.

R.C.S. Luxembourg B 52.408.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010109261/10.

(100123495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Louena Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.8.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010109262/10.

(100123388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Champigny s.c.i., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg E 4.327.

STATUTS

Le 16 juillet 2010 se sont réunis:

1) La société AVICENNE INVEST SA ayant son siège social au 4, rue J.P, Brasseur L- 1258 Luxembourg, ici représentée par deux administrateurs actuellement en fonction

et

2) Monsieur Mondher TOUMI demeurant 16, avenue de la liberté, L- 1930 Luxembourg

pour arrêter comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CHAMPIGNY s.c.i.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers à Luxembourg ou à l'étranger.

La société pourra effectuer toutes les opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée à partir du jour de la signature des présents statuts. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés décidant à la majorité des trois quarts de toutes les parts.

La société ne sera dissoute par le décès d'un ou plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Art. 5. Le capital social est fixé à 10.000, EUR (dix mille Euro), divisé en 1.000 parts sociales sans dérogation de valeur nominale, réparties comme suit:

1) Monsieur Mondher TOUMI, pré-désigné,	1 part
2) AVICENNE INVEST SA, pré-désignée,	999 parts
Total:	1.000 parts

Toutes les parts ont été entièrement libérées en espèces et se trouvent à disposition de la société.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre les associés.

Elles ne pourront être cédées entre vifs à des non-associés sans l'accord unanime de tous les associés.

Les parts ne peuvent être transmises pour une cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime des associés survivants. Toutefois aucun agrément n'est requis en cas de transmission pour une cause de mort à des ascendants ou descendants en ligne directe.

Dans tous les cas où la cession n'est pas libre, les associés bénéficieront proportionnellement à leur participation au capital social d'un droit de préemption sur les parts de l'associé cédant ou décédé, à prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant. En cas de désaccord sur le prix fixé, un collège de trois experts est chargé d'établir la valeur des parts, chaque partie désignant un expert et le troisième expert étant choisi par ceux-ci. En cas de désaccord des experts, l'avis de la majorité du collège est déterminant. L'associé désireux de vendre les parts est tenu d'offrir ses parts aux autres associés au prix fixé par les experts. Si endéans le mois après notification de l'avis des experts, les autres associés n'ont pas marqué leur accord pour le rachat des parts, soit eux-mêmes, soit pour une tierce personne agréée, au prix ainsi fixé, l'associé vendeur est libre de céder ses parts à un tiers de son choix.

Art. 7. Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts.

Art. 8. Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis, ainsi que les nus-propriétaires et usufruitiers de parts sociales, sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun parmi les associés.

Art. 9. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par rassemblée générale et qui représentent la société tant en justice qu'envers les tiers. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société.

Art. 10. Les associés se constituent en assemblée générale dès qu'un associé le requiert. Les convocations sont faites par la gérance par lettre recommandée à l'adresse des associés au moins quinze jours avant rassemblée générale. L'assemblée pourra se réunir sur convocation verbale sans délai si tous les associés sont présents ou représentés. L'assemblée générale décide à la majorité simple des voix. Les décisions, modifiant les statuts, sont prises à la majorité des trois quarts de toutes les parts existantes.

Art. 11. Les articles 1832 à 1872 du code civil trouveront leur application où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant même les associés, se reconnaissant dûment convoqués à cet effet, se réunissent en assemblée générale extraordinaire pour décider à l'unanimité des voix:

1. de fixer le nombre de gérant à un et d'appeler à cette fonction:

Monsieur Mondher TOUMI, pré-désigné

La société est valablement engagée en toute circonstance par la signature individuelle du gérant à moins d'une délégation spéciale à tout autre mandataire.

Le mandat du gérant est illimité jusqu'à révocation par l'assemblée générale des associés.

2. Le siège de la société est établi 33, Bd du Prince Henri L- 1724 Luxembourg,

Fait et signé à Luxembourg en deux exemplaires, le 16 juillet 2010.

Monsieur TOUMI Mondher / AVICENNE INVEST SA

Signature

Référence de publication: 2010109829/77.

(100124475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

LPIL S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.608.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 2 août 2010 que Monsieur Luc HANSEN a démissionné de son mandat de gérant de la société LPIL S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.222, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 2 août 2010 que Monsieur Guy HORNICK a démissionné de son mandat de gérant de la société LPIL S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.222, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 août 2010.

BDO Tax & Accounting

Référence de publication: 2010109263/15.

(100123636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

LSF Quintet Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 111.284.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Référence de publication: 2010109265/10.

(100123797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Xilco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 6.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 147.146.

Extrait des décisions de l'associé unique prises à Luxembourg en date du 18 mai 2010

L'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1) L'associé unique a accepté la démission de:

- M. Johan Cervin, né le 22 avril 1960 à Lund, en Suède, ayant son adresse au 14, rue du Birger Jarlsgatan, S-11434 Stockholm, Suède, en qualité de gérant, avec effet immédiat.

2) Les personnes suivantes ont été nommées comme gérants de catégorie A et B de la Société avec effet au 18 mai 2010 pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- M. Edward Moore, né le 17 mai 1968 à Jersey, en Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 11-15 Seaton Place, JE4 OQ4, St. Helier, Jersey, Grande-Bretagne.

- M. Hannu Ryöppönen, né le 25 mars 1952 à Pernaja, en Finlande, ayant son adresse à Toll Bar House, Exton Lane, LE15 7TA Burley, Ruthland, Grande Bretagne.

Gérants de catégorie B:

Mme Anke Jager, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, en Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en qualité de gérant A, avec effet immédiat.

- M. Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, en Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en qualité de gérant A, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Xilco Holding S.a r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010110095/29.

(100124770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

LSF5 Hayate Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.578.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Référence de publication: 2010109267/10.

(100123862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

GSIP I Mezzanine Global and International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 119.011.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} juin 2010, a décidé d'accepter:

- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Véronique Menard, née à Le Loroux-Bottereau (France) le 2 octobre 1973, et résidant professionnellement au 133 Peterborough Court, Fleet Street, GB - EC4A 2BB London, Royaume-Uni

- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Maxime Nino, né à Arlon (Belgique) le 13 décembre 1983, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} juin 2010, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN
- Véronique MENARD
- Christophe CAHUZAC
- Maxime NINO
- Michael FURTH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Maxime Nino

Manager

Référence de publication: 2010109444/24.

(100122479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Macquarie Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 108.283.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 juillet 2010, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2010 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Référence de publication: 2010109270/14.

(100123538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Marianne's Holding Company, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010109271/10.

(100123400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Marlow Investments, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.745.

Lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue en date du 28 juillet 2010, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Référence de publication: 2010109272/13.

(100123539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Wynnchurch Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 103.321.

Suite aux résolutions prises par le conseil de gérance en date du 9 août 2010, il a été décidé:

- de transférer le siège social de la société au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- d'accepter la démission de M. Frank Walenta de son poste de gérant;
- de nommer en son remplacement pour une durée indéterminée, M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique, demeurant professionnellement 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il convient également de noter qu'à compter de cette date, l'adresse professionnelle de Mme Marjoleine van Oort, gérant, est: 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010109378/17.

(100123422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Vitruvio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 112.994.

L'an deux mille dix, le quatorze juillet.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des membres de la société anonyme "VITRUVIO S.A.", établie et ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112994, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 19 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 636 du 28 mars 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Roberto MANCIOCCHI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nadia COMODI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, né à Grevenmacher, le 10 août 1957, demeurant à L-1528 Luxembourg, 18a, boulevard de la Foire, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
4. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, avec effet immédiat, de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Pierre SCHILL, préqualifié, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour. L'assemblée renonce à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connu dus notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. MANCIOCCHI, N. COMODI – J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juillet 2010. Relation GRE/2010/2546. Reçu soixante-quinze euros. 75.- EUR.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010110090/79.

(100124544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Michael's Lab. & Research Holding Company, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010109274/10.

(100123401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

Marita Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 47.427.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 7.07.2010 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Jacques Tordoor, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Joël Maréchal, employé privé, né à Arlon le 12.09.1968, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010109275/16.

(100123349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

7Camicie, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 154.837.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

STATUTS

L'an deux mille dix, le 06 juillet,

Les actionnaires administrateurs représentant l'intégralité du capital social de la société Private Limited Company ITALIA STYLE LIMITED, établie et ayant son siège social à Cary Chambers, 1 Palk Street, Torquay United Kingdom TQ2 EL, immatriculée au registre des sociétés "The Registrar of Companies for England and Wales" de Grande Bretagne sous le numéro 7244803, à savoir,

Monsieur David MANCINI, gérant de société, né à Charleroi (Belgique), le 06 juin 1974, demeurant à F-54400 Cosnes et Romain, rue de Gascogne, et,

Madame Mailey SCARANO, gérante de société, née à Charleroi (Belgique), le 11 avril 1985, demeurant à F-54400 Cosnes et Romain, rue de Gascogne,

ont pris et adopté la résolution suivante:

Créer une succursale au Grand Duché du Luxembourg, sous l'enseigne commerciale: "7Camicie"

L'adresse de la succursale est: L-4361 Esch sur Alzette, 7, avenue du Rock'n'Roll.

Les activités de la succursale sont: la vente, l'importation, l'exportation de vêtements de confection de marque pour hommes, femmes, enfants et prestations de services.

Monsieur David MANCINI, gérant de société, né à Charleroi (Belgique), le 06 juin 1974, demeurant à F-54400 Cosnes et Romain, rue de Gascogne, est nommé gérant unique avec pouvoir d'engager la succursale par sa seule signature avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

David MANCINI / Mailey SCARANO.

Référence de publication: 2010110901/28.

(100124731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Lux Diamond Group a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg F 7.698.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom Mittwoch, dem 20.05.2009

Beschlüsse:

1. Die ausserordentliche Generalversammlung bestätigt den Bericht des Liquidators und die Auflösung der Gesellschaft zum 20.05.2009 entsprechend Punkt 28 der Satzung.
2. Die Abmeldung der Gesellschaft beim Handelsregister ist zu veranlassen.
3. Es besteht kein restliches Vermögen. Die verbleibenden Verbindlichkeiten werden durch die ehemaligen Mitglieder solidarisch getragen.
4. Nach Abschluss der Liquidation sind die Gesellschaftsunterlagen an die Gesellschaft „Reger Diamond s.a. zu übergeben und durch diese über die gesetzlich vorgeschriebene Zeit aufzubewahren.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Reger Diamond s.a.

Unterschrift

Référence de publication: 2010109402/20.

(100121679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Top Halal Foods Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 87, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.015.

—
Extrait d'une cession de parts du 28 juillet 2010

Il résulte d'une cession de parts du 28 juillet 2010 reçue pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, concernant la société TOP HALAL FOODS SARL, avec siège social à L-2561 Luxembourg, 87, rue de Strasbourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B150.015, que:

- 1) Khadija EDDASSAI, sans état, demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 166, rue du Vicinal, cède à Jean-Pierre WEIRICH, boucher, demeurant à L-4530 Differdange, 59A, avenue Charlotte, ses vingt-six (26) parts sociales de la Société, pour le prix de trois mille deux cent cinquante (3.250,-) euros.
- 2) Rajia EL FARES, sans état, demeurant à L-2511 Luxembourg, 40, boulevard Jules Salenty, cède à Jean-Pierre WEIRICH, préqualifié, vingt-cinq (25) parts sociales de la Société, pour le prix de trois mille cent vingt-cinq (3.125,-) euros, et une (1) part sociale de la Société à Tijani BENFARHA, employé, demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 13, rue Bittburg, pour le prix de cent vingt-cinq (125,-) euros.
- 3) Lutfi Hussein CHAMANDI, boucher, demeurant à L-2511 Luxembourg, 40, boulevard Jules Salenty, cède à Tijani BENFARHA, préqualifié, ses vingt-quatre (24) parts sociales de la Société, pour le prix de trois mille (3.000,-) euros.
- 4) Driss CHABIR, boucher, demeurant à B-6700 Arlon, 166, rue du Vicinal, cède à Samir BORANCIC, gérant de société, demeurant à L-8030 Strassen, 101, rue du Kiem, ses vingt-quatre (24) parts sociales de la Société, pour le prix de trois mille (3.000,-) euros.
- 5) Jean-Pierre WEIRICH, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant technique, et Lutfi Hussein CHAMANDI et Driss CHABIR, préqualifiés, agissant en leur qualité de gérants administratifs, acceptent au nom de la Société les cessions qui précèdent, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispensent les cessionnaires à faire signifier lesdites cessions à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter leur effet.
- 6) Les associés Jean-Pierre WEIRICH, Tijani BENFARHA et Samir BORANCIC, préqualifiés, donnent leur agrément en ce qui concerne les cessions de parts visées ci-avant.

7) Les associés acceptent la démission des deux gérants administratifs à savoir: Lufti Hussein CHAMANDI et Driss CHABIR, préqualifiés.

8) Les associés nomme gérants administratifs, en remplacement de ceux démissionnaires:
Samir BORANCIC, gérant de société, demeurant à L-8030 Strassen, 101, rue du Kiem, et
Tijani BENFARHA, employé, demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 13, rue Bittburg.
Enregistré à Remich, le 3 août 2010 REM 2010 / 1061. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 10 août 2010.

Référence de publication: 2010110073/38.

(100124593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

MEIF Germany One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 108.284.

Par résolutions signées en date du 22 juillet 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- non-renouvellement de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire, avec effet immédiat
- nomination de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprise, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010109276/16.

(100123117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

MEIF Germany Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 118.665.

Par résolutions signées en date du 22 juillet 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- non-renouvellement de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire, avec effet immédiat
- nomination de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprise, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010109277/16.

(100123118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

MIJM s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9153 Dirbach, Maison 4A.

R.C.S. Luxembourg B 134.771.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dirbach, le 10 août 2010.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2010109278/12.

(100123503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.
